

FFvolley

Ligue Hauts de France

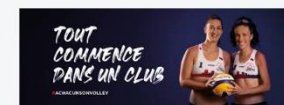


BRI : N°41

Du : 26/05/2026

Sommaire :

- ⇒ Les petites annonces ;
- ⇒ Secrétariat ;
- ⇒ Communiqué des Commissions ;
- ⇒ PV du Comité Directeur du 9 mai 26 ;
- ⇒ Petit compte rendu de l'AG FFvolley ;
- ⇒ Principales modifications réglementaires 26-27 ;
- ⇒ Résultat des jeux concours Berteau26 ;
- ⇒ Camps d'Eté 2026.



74 Rue de Beaumont
59510 Hem

☎ 03 28 55 93 93

@ secretariat@lrvolleyhdf.fr

📍 www.hdf.ffvb.org

La Fête du Volley

Nous sommes très heureux de vous présenter la première édition de la "Fête du Volley" à Tourcoing

Le mercredi 17 juin prochain de 14h à 19h avec au programme :

- 14h / 16h : Animation volley sur différents sites de Tourcoing par catégorie d'âge.
- 16h30/18h : Entraînement "ouvert" de l'Equipe de France au Complexe Sportif Léo Lagrange
- 18h/19h : Séance de dédicaces avec les joueurs de l'Equipe de France.

Pour vous inscrire, veuillez compléter les informations ci-dessous en choisissant le site correspondant à la catégorie d'âge de votre groupe et en ajoutant vos coordonnées ainsi que le nombre de participants.

Au Kipstadium

Les catégories Baby-Volley, M18 et M21

Au Complexe Sportif Léo Lagrange / Salle de Hockey

Catégorie Volley-assis / Volley adapté

A la Salle Louati

Les catégories M9 et M11

Au Stade des Orions

La catégorie M13

Chaque responsable de groupe devra gérer le transport entre le site d'animation et le complexe Sportif Léo Lagrange pour accéder à l'entraînement de l'Equipe de France.

Si vous souhaitez uniquement accéder à l'entraînement ouvert de l'Equipe de France
Merci d'inscrire votre groupe dans la catégorie "Entraînement Equipe de France hors animation".

Voici le lien pour toutes les inscriptions : [ICI](#)

Tourcoing TLM VOLLEY
LILLE MÉTROPOLE

FFvolley
Ligue
Hauts de France

FFvolley

Fête du VOLLEY

M E R C R E D I 1 7 J U I N 2 0 2 6

14H-16H
ANIMATION VOLLEY

16H-18H
ENTRAÎNEMENT OUVERT
DE L'EDF À LÉO LAGRANGE

18H
ÉCHANGE ET DÉDICACE
AVEC LES JOUEURS

Tourcoing **MEL LILLE MÉTROPOLE** **Nord**
le Département est là... Région Hauts-de-France

Les petites annonces / Tournois

DOUAI

Tournoi 3X3



Salle Claude Souлары



Samedi 6 juin 2026



GRAVELINES

Tournoi de Green Volley



Parc de l'Aa de Gravelines



Dimanche 7 juin 2026



Infos : <https://facebook.com/events/s/2eme-tournoi-de-greenvolley/1261565288992423/>

LILLE UC

Lille Open Volley



Salle Zoëte - Rue Vaucanson 59000 Lille



Samedi 13 juin 13H à 20H - Tournoi Loisirs 4X4
Dimanche 14 juin 10H à 18H - Tournoi Compétitions 3X3



Amiens Métropole Volley-Ball

tournoi 3x3 sur herbe !



au stade Henri Leclercq à Amiens



le dimanche 14 juin,
et est ouvert du niveau départemental à national !



Compiègne Volley

Volley P'Arc (anciennement Compiègne Park)



Au Complexe Sportif de Venette



Le dimanche 28 juin 2026



à partir de 9h30



Hélesmes

Le Club d'Hélesmes à l'honneur de vous inviter à la cérémonie des 60 ans du club



Le vendredi 5 juin 2026



à partir de 18h30.



Secrétariat

LES AUTRES DATES A RETENIR : Assemblée Générale LRVolley HDF le samedi 20 juin 2026 Neuville-Saint-Rémy

Rappel : Lors de vos communications avec la Ligue, veuillez préciser **le nom du club** ou la ville et **pas des abréviations**, plusieurs clubs ont les mêmes abréviations.

CONTROLE DES LICENCES : DHO = Date d'homologation généralement la date de saisie de la demande de licence

A ce jour **19/05/2026**, il reste : Licences non payées : **36** Licences payées à contrôler administrativement : **118**

Dont : Licences en Date d'homologation Suspendue à + 30 jours : **8** Licences en Date d'homologation Annulée à + 45 jours : **95**

Si vous faites jouer une personne en licence suspendue ou annulée, vous êtes susceptible d'être sanctionné, perte de rencontre par pénalité ou Forfait. a validation administrative n'est effectuée qu'après la validation financière, pensez à clôturer et régler vos paniers rapidement après la saisie.

Tous les paniers payés avant le **18/05/26** ont déjà été traité au moins une fois.

Si vous rajoutez des pièces manquantes, n'oubliez pas de prévenir le secrétariat et surtout avant le vendredi afin que le contrôle puisse être effectué.

Communiqué CRSR

Tous les clubs ont reçu de la FFvolley une note sur [la procédure de ré affiliation 2025-26](#), que vous avez lu très attentivement.

Cette note fait référence à l'article 35 du [RGLIGA 2025-26](#) sur l'affiliation et l'article 36 pour la ré-affiliation du même règlement.

Nous vous demandons donc de vérifier que tous les membres de votre instance dirigeante soit bien licencié à la FFvolley avec une licence « **encadrement extension dirigeant** ».

Ci-dessous, vous trouverez la première vérification, merci de faire le nécessaire au plus vite pour régulariser votre situation, merci également de nous prévenir par mail quand cela sera fait.

CLUBS	FONCTION	ANNOMALIE
LOOS	SECRETAIRE GENERAL	Non licencié

Communiqué CRS

Matches de classement M18 M et F Matches en 2 sets gagnants

TCM Classement M18 Masculins Sous réserve de contrôle des feuilles de match à BEAUVAIS

							Arbitrage
Demi-finales croisées	06/06/2026	TCM 001	15H00	LYS LEZ LANNOY 1	SAINT QUENTIN 1	Salle Beaumont BEAUVAIS	SANCHES ADILIO
Demi-finales croisées	06/06/2026	TCM 002	15H00	BEAUVAIS 1	MARQUETTE LEZ LILLE 1	Salle Coubertin BEAUVAIS	ELOY GUILLAUME
Place 3-4	06/06/2026	TCM 003	16H30	Perdant 001	Perdant 002	Salle Beaumont BEAUVAIS	SANCHES ADILIO
Place 1-2	06/06/2026	TCM 004	16H30	Gagnant 001	Gagnant 002	Salle Coubertin BEAUVAIS	ELOY GUILLAUME

TCF Classement M18 Féminines Sous réserve de contrôle des feuilles de match à CALAIS SES

							Arbitrage
Demi-finales croisées	06/06/2026	TCF 001	15H00	CALAIS SES 1	VILLERS COTTERETS 1	Salle Porte de Lille CALAIS	MARCHAND GASTON
Demi-finales croisées	06/06/2026	TCF 002	15H00	BEAUVAIS 1	SAINT AMAND 1	Salle Porte de Lille CALAIS	MOUDDANE OMAR
Place 3-4	06/06/2026	TCF 003	16H30	Perdant 001	Perdant 002	Salle Porte de Lille CALAIS	MARCHAND GASTON
Place 1-2	06/06/2026	TCF 004	16H30	Gagnant 001	Gagnant 002	Salle Porte de Lille CALAIS	MOUDDANE OMAR

Frais d'arbitrage pris en charge par la Ligue des Hauts de France

Matches de classement seniors Pré Nationale matches en 3 sets gagnants

TQM Classement 1-2 SENIORS Masculins Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre
TQM001	30/05/2026	20H30	A	ARQUES	1 LIEVIN	1 MOUDDANE OMAR	SZUMLANSKI MANAELLE
TQM002	06/06/2026	20H30	A	LIEVIN	1 ARQUES	1 POILLION JEAN	KERCKHOVE VINCENT

TRM Classement 3-4 SENIORS Masculins Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre
TRM001	31/05/2026	14H30	A	LYS LEZ LANNOY	1 CAMBRAI	3 VAN BRUSSEL CHRISTOPHE	MILLOT QUENTIN
TRM002	29/05/2026	20H45	A	CAMBRAI	3 LYS LEZ LANNOY	1 POULET STEPHANE	VASSEUR JEREMY

TQF Classement 1-2 SENIORS Féminines Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
TQF001	20/05/2026	20H30	A	CAMBRAI	1 HARNES VC	2 1 / 3
TQF002	27/05/2026	20H30	A	HARNES VC	2 CAMBRAI	1 BONNEL KEVIN

TRF Classement 3-4 SENIORS Féminines Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
TRF001	30/05/2026	18H30	A	MARCQ EN BAROEUL	3 NOYELLES SOUS LENS	MATHON MORGANE
TRF002	06/06/2026	15H00	A	NOYELLES SOUS LENS	1 MARCQ EN BAROEUL	CRA

En cas d'égalité parfaite à l'issue des 2 rencontres un **set en or de 15 points** est joué immédiatement après la seconde rencontre.

COUPE HAUTS DE France N'oubliez pas de saisir vos horaires

M18 MASCULINS 1/2 Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage
LCM002	30/05/2026	14H00	A	LYS LEZ LANNOY	1 SAINT ANDRE	RYELANDT JEAN-FRANCOIS
LCM003	30/05/2026	14H00	A	BEAUVAIS	1 DUNKERQUE	BELGHARBI MOHAMED

M18 FEMININES 1/2 Sous réserve de contrôle des feuilles de match

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage
LCF002	30/05/2026	18H00	A	ARRAS	1 ST AMAND	SPYCHALA GREGORY
LCF003	30/05/2026	15H00	A	BAILLEUL	1 LYS LEZ LANNOY	VASSEUR DAVID

SENIORS FEMININES 1/2

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre
LSF002	28/05/2026	20H45	A	LYS LEZ LANNOY	2 VAL DE SAMBRE	RICHART OLIVIER

Indemnités d'arbitrage 22,00€ par club et par arbitre frais de déplacement de l'arbitre pris en charge par la Ligue

LES FINALES DE COUPE DES HAUT DE France auront lieu à MARCQ EN BAROEUL

M18 MASCULINS Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage	
LCM001	14/06/2026	16H30		SALLE DELCENSERIE	LYS LEZ LANNOY / SAINT ANDRE	1 BEAUVAIS / DUNKERQUE	CRA

SENIORS MASCULINS Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	
LSM001	14/06/2026	16H00		SALLE DELCENSERIE	HELLEMMES-LILLE (+2)	1 LIEVIN	1 CRA	CRA

M18 FEMININES Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	Arbitrage	
LCF001	14/06/2026	14H00		SALLE PICARD	ARRAS / SAINT AMAND	1 BAILLEUL / LYS LEZ LANNOY	CRA

SENIORS FEMININES Finale

Match	Date	Heure	S	Locaux	Visiteurs	1 ^{er} arbitre	
LSF001	14/06/2026	16H00		SALLE PICARD	LYS LEZ LANNOY / VAL DE SAMBRE	DUNKERQUE	1 CRA

Frais d'arbitrage pris en charge par la Ligue HAUT DE FRANCE

Communiqué CRA

REGLES OFFICIELLES :

- [RÈGLES OFFICIELLES DE VOLLEYBALL 2025-2028](#)
- [NOUVELLES REGLES \(Document CFA\)](#)
- [COMMENT FAIRE APPLIQUER LES PRINCIPES DE LAÏCITE](#)

ENGAGEMENT ARBITRE, MARQUEUR SAISON 2025/2026 : FORMULAIRE , LISTE DES ARBITRES, MARQUEURS PAR CLUB

DESIGNATIONS, DISPONIBILITES :

- N'oubliez pas de vérifier régulièrement vos désignations dans votre [ESPACE ARBITRE](#) ou dans le [NOMI](#)
- Si vous remplissez ou modifiez vos indisponibilités dans votre [ESPACE ARBITRE](#), n'oubliez pas de prévenir la CRA par mail

RAPPEL LICENCE : Pour officier en tant qu'**ARBITRE**, il vous faut une **Licence ENCADREMENT - EXTENSION ARBITRE**
 Pour officier en tant que **MARQUEUR**, il vous faut une Licence **ENCADREMENT - EXTENSION DIRIGEANT**

FDME V3 :

Une nouvelle version de la feuille de match électronique (FDME) v3 a été publiée.

Elle est active pour les matchs dès début avril 2026

Cette nouvelle version introduit plusieurs nouveautés :

- L'obligation au marqueur de cliquer pour le début de chaque échange (lorsque l'arbitre siffle pour autoriser le service)
- La possibilité d'avoir du live score (la partie internet n'est pas terminée sur ce projet, les clubs seront informés dans les semaines à venir)
- Un changement de design permettant une meilleure visibilité pour le marqueur et les arbitres

Une formation de mise à jour est de ce fait OBLIGATOIRE pour tous les marqueurs et arbitres.

La formation consiste à regarder une vidéo en ligne de 11 minutes afin de comprendre les nouveautés.

Pour ce faire, il faut aller sur le site <https://fdme.ffvolley.org/training.php> , s'identifier avec sa licence et suivre la vidéo proposée.

A la fin de la vidéo, une mention « FDME V3 » sera ajouté à votre licence pour contrôle des feuilles de matchs comme quoi le marqueur est bien validé v3

TENUES OFFICIELLES OBLIGATOIRES : La nouvelle [boutique FFvolley](#) est arrivée, ainsi qu'une « légère » augmentation des tarifs !!! Le polo passe de 59,90 à 70,40 (+17,53%), le pantalon de 64.90 à 71,50 (+10,17%) et une diminution pour le bermuda de 34,90 à 29,50 (-15,47%).

Merci aux clubs de bien vouloir équiper vos **marqueurs** et **arbitres** pour la saison **2025-2026** et les suivantes.



Polo Arbitre 2 Fédération
de Volley 25/26 Marine
Royal Rouge
70,40 €

Pantalon Arbitre Fédération
de Volley Marine.
71,50 €

Polo Arbitre 1 Fédération
de Volley 25/26 Blanc
Royal Rouge
70,40 €

Bermuda Arbitre Fédération
de Volley Cody Marine
29,50 €

Maillot Bleu + Pantalon = Indoor, Maillot Blanc + Bermuda = Beach

LA CRA N'EST PAS RESPONSABLE DE LA BOUTIQUE FFvolley, POUR TOUTE RECLAMATION VEUILLEZ VOUS ADRESSER DIRECTEMENT A :
FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
Tél : 01.58.42.22.22 Mail : ffvb@ffvb.org

PV du comité directeur du 9 mai 2026

Comité Directeur Régional Du 09 mai 2026



Association loi 1901 - Déclarée à la Préfecture du Nord le 1 juillet 2017 (W595000765)
Siège : 74 rue de Beaumont - 59510 Hem / 03.28.55.93.93

Membres Élus :

Présents : VANALDERWELT PIERRE –DUBOIS ANNE – DRUART SYLVAIN – FLANDRES STEFANIE — JAWORSKI JEAN DIDIER – LENNE LUDIVINE - - DANGLEANT LILIA – HENRY MELISSA – CICHY JEAN CLAUDE – VAN BRUSSEL CHRISTOPHE

Procurations : SAGOT ERIC (*Philippe Sergent*) - DECONNINCK DIDIER (*Pierre-Yves Vanalderwelt*) – CHEVALET PHILIPPE (*Anne Dubois*) – GOUBIN CHRISTOPHE (*Didier Jaworski*) – GUILLET LUDOVIC (*Lucie Legagneur*) – JOUAULT GERARD (*Jean-Claude Cichy*) – VANHELLE CECILE (*Ludivine Lenne*) – RICHARD OLIVIER (*Christophe Van Bruseel*)

Excusés : DECONNINCK DIDIER - BAGATTO CINTHYA – WIECZOREK VALERIE – RICHARD OLIVIER

Début du Comité directeur : 09h30

Président

Ligue : Point sur les licences au 07 mai 2026 + 3 % à date. À noter la perte de licence M15 – 7,70%
Explication sur les licences événementielles.
Point sur les DAF Nationaux.
Rappel : les nouveaux statut et règlement ont été validés lors du dernier Comité Directeur.

FF Volley : Organisation du déplacement pour l'assemblée générale de la Fédération Française de Volley des 22, 23 mai à Châteauroux. Les délégués représentant la Ligue des Hauts de France sont Pierre -Yves VANALDERWELT, Jean-Didier JAWORSKI, Christophe VAN BRUSSEL et Cinthya. BAGATTO (*sous réserve*). Nous sommes toujours dans l'attente des documents et rapports pour l'AG 2026.

Nous conseillons aux clubs de créer et paramétrer leurs espaces dès juillet sur MyFFvolley, afin de permettre la prise de licence individuelle, la question se pose sur l'intégration du tarif des clubs et de leurs spécificités.

Les licences complètes et prise individuellement sur MyFFvolley seront automatiquement validées administrativement sous réserve d'avoir été validées par le club.

Celle qui passeront par le circuit habituel, devront attendre d'être validées par Caroline – Nous préconisons pour éviter toute attente et surprise de faire des paniers de 8 / 10 licences et de valider l'envoi.

Pour information la saison prochaine, seule pourrons être inscrits sur les feuilles de match les licences complètes et validées administrativement.

Secrétaire

- ❖ Adoption des BRI 30 à 38 :

Adopté

Trésorerie

- ❖ **Bilan trésorerie 2025, frais de gestion, prévisionnel et trésorerie 2027.**

- ❖ Documents soumis aux votes :

- Bilan financier 2025 (*en attente d'éclaircissements*).
- Budget 2026 / 2027 (*en attente d'éclaircissements*).
- Droits et Frais de gestion 2026 / 2027 (*Indemnité marqueur et arbitre à caller sur ceux de la FF Volley*)
- Tarif licences 2026 / 2027

Fera l'objet d'une visio pour plus d'explication

Approuvé (2 abstentions)

Commission Régionale Statuts et règlements

- ❖ Étude des vœux clubs.

- | | | | |
|----------|------------|--------------------|---|
| - Vœux 1 | Lomme | Favorable | <i>(Dépend de la Fédération Française de Volley – A voir les sommes indiqués)</i> |
| - Vœux 2 | Lomme | Défavorable | <i>(Il s'agit de frais de gestion, ce n'est pas une amende mais un droit)</i> |
| - Vœux 3 | Le Touquet | Défavorable | <i>(Date proposé incompatible avec les compétitions Indoor – le prolongement existe déjà avec le Outdoor)</i> |
| - Vœux 4 | Le Touquet | Défavorable | <i>(1 Pour - 3 abstentions)</i> |

Nous avons pris note des remarques des clubs de Bailleul et de Graveline

- ❖ Étude du vœu de la Commission Technique.

- | | | | |
|----------|-----------|--------------------|---|
| - Vœux 1 | Technique | Défavorable | <i>(Championnat déjà aménagé en fonction des impératifs du CREPS – Proposition d'intégrer des N3)</i> |
|----------|-----------|--------------------|---|

- ❖ Étude des vœux de la Commission Sportive.

- | | | | |
|---------------|----------|--------------------|---|
| - Vœux 1 et 2 | Sportive | Vœux retiré | <i>(Des précisions seront apportées sur les RPE régionaux – en complément des RGES notamment sur l'article 9)</i> |
|---------------|----------|--------------------|---|

Complément du CDR par une visio le 21/05/2026 à 19H00

Présents : DIDIER DECONNINCK - VANALDERWELT PIERRE – FLANDRES STEFANIE – LENNE LUDIVINE - - DANGLEANT LILIA – HENRY MELISSA – CICHY JEAN CLAUDE – VAN BRUSSEL CHRISTOPHE – LUDOVIC GUILLET – LUCIE LEGAGNEUR – OLIVIER RICHARD.

- Réponses aux questionnements des élus sur les documents à présenter à l'assemblée générale.

Le vote avait lieu en ligne et 17 élus ont votés sur 21.

- Bilan financier 2025
- Budget 2026 / 2027
- Droits et Frais de gestion 2026 / 2027
- Tarif licences 2026 / 2027

Approuvé (4 non-votants)

Approuvé (4 non-votants)

Approuvé (4 non-votants)

Approuvé (4 non-votants)

Petit compte rendu de l'AG FFvolley

Assemblée Générale des 22 et 23 mai 2026 à CHATEAUROUX

Pour donner suite à des soucis de disponibilité des délégués élus, nous n'étions que trois représentants présents sur les quatre prévus : Jaworski Jean-Didier, Van-Brussel Christophe et Vanalderwelt Pierre-Yves.

L'accueil des délégués s'est déroulé à la Cité Numérique, ancienne usine Balsan reconvertie en cité universitaire et numérique, le vendredi 22 mai 2026.

44 délégués étaient présents sur les 54 possibles.

L'Assemblée Générale a été ouverte à 14h00 par le Président ainsi que par les différents représentants locaux.

Le vote du procès-verbal de l'Assemblée Générale fédérale d'Antibes – Juan-les-Pins a été **adopté à 100 %**.

Présentation du rapport du conseil de surveillance, des divers rapports des commissions :

CACCF Commission d'aide et de contrôle des clubs fédéraux	CFD Commission fédérale de Développement
CFA Commission fédérale d'Arbitrage	CFA Commission fédérale d'Appel
CFD Commission fédérale de Discipline	CFS Commission fédérale Sportive
CFVA Commission fédérale Volley Assis	CFLCM Cellule de lutte contre les maltraitances
CFVS Commission fédérale Volley Santé	CFVS Commission fédérale Volley Sourd
CME Commission mixte d'Ethique	CAS Commission des Agents Sportifs
CS DNAGC Conseil supérieur de la DNACG 24/25 et 25/26	CFM Commission fédérale Médical
CFE Commission fédérale des Equipements	Campagne PSF 2025
CFF Commission fédérale Financière	

Lors de ces différents rapports, quelques interventions :

CF Développement, suppression des subventions pour les interventions pendant le temps scolaire.

CF Arbitrage les maillots d'arbitrage reviennent à 59,90€ un bon d'achat de 10,00€ sera fournis à ceux qui ont acheté les maillots au prix de 70,00€ sur demande auprès de la boutique FFvolley.

CF Sportive, Discussion sur la double participation et sur le challenge de France qui devrait être mis en application pour les M15 la saison prochaine ainsi que sur un tour supplémentaire en M18.

CFLMC Suite au partenariat de la FFVolley avec les organismes, certaines interventions sont gratuites, sauf pour Colosse aux pieds d'argile. Il reste généralement les frais de déplacement à prendre en charge.

CF Médicale, intervention sur les quelques Quadruples sur classements exceptionnels.

Présentation du rapport moral par le Président

Vote adopté à 100% Fête pour les 90 Ans de la FFVolley envisagée les 4 et 5 septembre (informations à venir)

Rapport d'activité de la DTN Direction Technique Nationale, présentation de la qualification pour les JO 2028, le fait d'être champion olympique sortant ne nous qualifie pas pour les prochains JO.

Intervention sur la difficulté d'accueil financières et organisationnelles des Volleyades M13 / M15 et Beach-Volleyades en fonction de la période et du site.

Présentation des comptes annuels 2025, avec un résultat de 581000€.

Plusieurs provisions sont faites en vue des qualification Olympiques pour LOS-ANGELES, certaines organisations à venir et anticipation sur des futurs départs en retraite, déplacements des équipes de France (pas encore les tirages au sort)

Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes et rapport spécial sur la convention de prise en charge des salaires et charges du Président.

Le rapport Financier et les comptes sont **approuvés à 100% ainsi que l'affectation des résultats.**

Présentation des différents tarifs, clubs et Licences, droits d'engagements, amendes. Il a été pris en compte pour le tarif des licences de ne plus arrondir à l'euro les augmentations par rapport à l'inflation. Augmentation générale de 0,9%, **Vote approuvé à 79,12%**

Vote de l'avenant à la convention entre la FFVolley et la LNV, **approuvé à 100%**

Présentation du projet Soft et du projet Outdoor avec les changements dans la classification des tournois

Présentation de l'étude de l'observatoire du Volley

Présentation et vote sur les différents vœux.

L'ensemble des vœux présentés sont adoptés, entre 75 et 100% des voies, suivant les remarques du Conseil d'administration de la FFVolley.

Election d'un membre complémentaire au CA. Poste féminin, 3 candidates, Elsa DURIEUX (Auvergne Rhone Alpes) est élue à 88,24% des voies.

Election au Conseil de surveillance, 13 Candidats 5F et 8H, 11 postes à pourvoir soit 5F et 6H afin de respecter la parité.

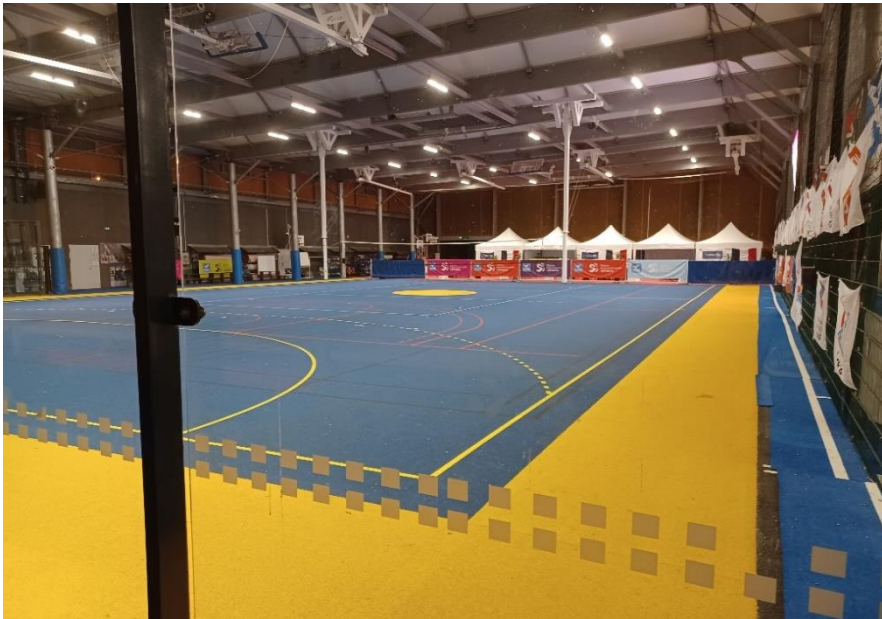
Sont élues mesdames Fernandez Stephanie (NA), Gémise-Fareau Aline (Guyane), Mas Claudie (IdF), Mazzola Patricia (Réunion), Romain Dany (Oc)

Sont élus messieurs Daniel Laurent (Oc), Larzul Jean-Louis (IdF), Moley Jean-Francois (Oc), Tran-Ba-Tho Alexandre (NA), Tuccelli Philippe (HdF), Vendramini Philippe (IdF)

Présentation et vote sur le site de L'AG 2027 à Perros-Guirec adopté à 96,84%

Lors de la soirée de vendredi sur le site de la plaine de jeu, nous avons découvert le très grand site avec terrains de Beach couvert et autre, photos ci-dessous.

Lors de la soirée de clôture de l'AG dans l'ancien Couvent des Cordeliers, remise des diplômes et distinction par le président de la FFVolley avec entre-autre, la médaille Grand Or pour Jean-Didier JAWORSKI et Pierre-Yves VANALDERWELT



Principales modifications réglementaires 26-27

- A – Le Règlement Général des Licences et des GSA
- B – Le Règlement Général des Epreuves Sportives
- C – Le Règlement Général de l'Encadrement Technique des collectifs engagés en Championnat de France de Volley-Ball

A – Le Règlement Général des Licences et des GSA

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

- **Généralisation de MyFFvolley** : Le règlement 26/27 intègre pleinement l'application pour toutes les demandes de licences. Toutefois, le GSA devra initier la demande de mutation « via l'espace club ».
- **Validation Automatique** : Les renouvellements effectués via MyFFvolley sont désormais validés administrativement de manière automatique dès leur transfert vers l'Espace Club du groupement sportif.
- **Délais de Validation** : Pour toute saisie manuelle via l'Espace clubs, ainsi que pour l'ensemble des créations et des mutations, la Ligue dispose d'un délai maximal de **15 jours ouvrés** pour procéder à la validation administrative.
- **Extension Licence Loisirs** : Cette extension est désormais possible à partir de la catégorie **M15**
- **Simplification pour les Renouvellements** : Le justificatif d'identité fourni lors de la demande initiale reste valable pour les renouvellements et mutations, sauf en cas de changement de données d'état civil.
- **Exigences Photo** : La photo doit être « conforme à l'apparence actuelle de l'intéressé, afin de permettre une identification sans ambiguïté ».
- **Catégories Jeunes** : La copie du Livret de Famille est explicitement acceptée comme justificatif jusqu'à la catégorie **M11**.
- **Licences Encadrement Extension « Dirigeant »** : Suppression de la possibilité pour un marqueur d'être licencié en tant que dirigeant. Celui-ci devra désormais être licencié Encadrement « Extension Arbitre ».
- **Interdiction de Convention** : Un joueur ayant déjà été lié par un contrat professionnel avec un GSA ne peut plus conclure de convention de formation, même s'il remplit les conditions d'âge.
- **Indemnités de Valorisation de la Formation – Joueur sous convention (Article 18)** : Les indemnités ne sont dues que si le club formateur a proposé un contrat de joueur professionnel et que celui-ci a été refusé par le joueur. Dans ce cas, aucune indemnité liée aux points de valorisation de la formation issus du CFCP ne sera due dans le cadre d'une mutation (Article 24).

- **Mutations Exceptionnelles** : précisions des critères et des éléments à fournir pour une demande liée à un changement professionnel, le contrat de travail doit désormais avoir une durée minimale de 10 mois.
- **Preuve de Déménagement** : Le déménagement doit obligatoirement concerner l'ensemble de la cellule familiale ; les choix personnels (rejoindre un partenaire/conjoint sans transfert de résidence principale) ne sont pas recevables.
- **Date limite pour une demande de mutation exceptionnelle** : Fixée au 1er mars de la saison en cours.
- **Contrôles Aléatoires** : La Ligue Régionale se réserve le droit d'effectuer des contrôles administratifs aléatoires sur les licences validées automatiquement via l'application MyFFvolley.
- **Suspension de la DHO (Article 12F)** : Création d'une règle suspendant immédiatement la Date d'Homologation (DHO) si le club ne régularise pas un dossier dans les délais demandés par la ligue régionale lors des contrôles aléatoires effectués sur les dossiers validés administrativement de façon automatique.
- **Indemnités de valorisation de la formation (Article 24)** : une revalorisation des points de formation est instaurée pour les licenciés ayant été présents au sein d'un CFCP, lorsqu'aucune proposition de contrat professionnel n'a été formulée par le club formateur ou en cas de rupture anticipée de la convention de formation à l'initiative du licencié, selon les modalités suivantes :
 - 21 points par année de présence en CFCP, dans la limite de trois années, lorsque le licencié rejoint un GSA évoluant au niveau Élite, à l'issue de son parcours de formation au sein du CFCP, en l'absence de proposition de contrat professionnel par le club formateur, ou en cas de rupture anticipée de la convention de formation à l'initiative du licencié.
 - 42 points par année de présence en CFCP, dans la limite de trois années, lorsque le licencié rejoint un GSA évoluant au niveau LNV, à l'issue de son parcours de formation au sein du CFCP, en l'absence de proposition de contrat professionnel par le club formateur, ou en cas de rupture anticipée de la convention de formation à l'initiative du licencié.

Par dérogation à la limite d'âge fixée au premier alinéa, les points de valorisation de la formation liés à la présence en CFCP sont applicables jusqu'à la catégorie M23 incluse, sous réserve que la mutation intervienne au titre de la saison sportive immédiatement consécutive à la dernière saison de présence du joueur au sein d'un CFCP. Au-delà de cette période, aucun point de valorisation de la formation au titre du CFCP ne peut être appliqué.

L'ensemble des Certificats de transferts internationaux sont gérés uniquement par la FIVB.

- **Transferts internationaux** : Aucun certificat de transfert international n'est désormais requis pour évoluer aux niveaux régionaux et départementaux, à l'exception des licenciés ayant procédé à un changement de fédération d'origine, pour lesquels les procédures de transferts FIVB demeurent applicables. Les demandes de licences pour ces niveaux se font selon la même procédure qu'une demande de licence classique.
- Cependant, le niveau de jeu le plus élevé auquel va jouer l'intéressé doit être obligatoirement renseigné lors de la demande de licence.

- **Droit International de transfert dû à la FIVB** : Un droit est à verser en Francs Suisses à la FIVB comme suit pour tous les niveaux :

Niveaux de Jeu	Montants redevances
1er Niveau (DM1/DF1)	2 000 CHF
2ème Niveau (DM2/ELITE F)	1 500 CHF
3ème Niveau (ELITE M/N2F)	500 CHF
Autres Niveaux (N2M/N3M et F)	100 CHF

Le cas échéant, une redevance est due au bénéfice de la fédération d'origine du joueur pour les transferts des premiers, deuxièmes et troisièmes niveaux. Aucune redevance ne peut être demandée par la Fédération d'origine pour les autres niveaux.

- **Membres d'une instance dirigeante et Adhérents GSA** : Tous les membres de l'instance dirigeante du GSA devront être régulièrement licenciés Encadrement Extension Dirigeant avant toute participation à une réunion de l'instance dirigeante. L'ensemble des adhérents du GSA doit être licencié auprès de la FFvolley dès son adhésion.

- **Bassin de Pratique :**

La création d'un bassin de pratique s'inscrit dans une démarche de développement portée par plusieurs GSA géographiquement proches. Elle résulte de leur volonté de se regrouper autour d'un projet sportif commun visant à renforcer et développer chacun des GSA constituant le bassin de pratique.

Ce projet repose sur la mutualisation de l'encadrement, des équipements, des ressources matérielles ainsi que des capacités d'organisation d'événements sportifs. Il favorise également la mobilité des licenciés en compétition (extension volley-ball) grâce aux dispositifs de Regroupements de Licenciés (RL).

L'objectif de cette mutualisation est de contribuer au développement des GSA du bassin de pratique, en améliorant la qualité d'accueil des licenciés et en enrichissant l'offre de pratique proposée. À terme, cette démarche doit permettre une structuration plus efficace des GSA et favoriser l'augmentation du nombre de licenciés au sein du bassin de pratique.

- **Regroupement de licenciés :**

Le RL permet à des joueurs, titulaires d'une licence compétition extension VB (jeunes M13 à M21 ainsi que les Seniors) dans différents GSA, de former une équipe unique. Le RL est destiné aux GSA dans l'incapacité de constituer une équipe ou une seconde équipe dans une catégorie d'âge, ce qui se définit par :

- Un effectif insuffisant de joueurs titulaires de la licence Compétition Extension Volley- Ball ne permettant pas d'atteindre, pour l'ensemble de la saison, le nombre minimum de joueurs requis pour constituer un collectif autonome dans la catégorie concernée, tel que défini dans les règlements sportifs.

Cette incapacité doit être constatée et validée par la commission sportive compétente, qui peut vérifier le nombre de licenciés disponibles et les conditions de participation à la compétition.

- **Licences Option OPEN** : Il n'y a plus nécessité d'appartenir à un même bassin de pratique pour obtenir une licence Option Open. Cette Option OPEN est réservée aux catégories M13 à M21, licencié compétition extension volley-ball ou outdoor. Elle permet à un joueur licencié dans un GSA A (club initial) de participer uniquement à un Championnat de niveau régional ou départemental au sein d'un GSA B (club support de formation). Cette option OPEN permet à un joueur de progresser en rejoignant une équipe d'un autre GSA, pour lui offrir l'opportunité de développer son niveau de jeu dans un environnement différent, tout en restant licencié dans son club initial. Elle est soumise à la validation de la commission sportive référente, en coordination avec la commission technique.

B – Le Règlement Général des Epreuves Sportives

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

- **Article 10 - Surclassement des joueurs | Validité du certificat** : Précision que le certificat médical de surclassement peut être établi dès le 1er juin et reste valable pour toute la saison (1er septembre au 31 août).
- **Article 13 - Rencontres à rejouer, reportées ou annulées | Définitions explicites** : Ajout de définitions strictes pour distinguer un match à rejouer (au moins un point disputé) d'un match reporté (aucun point disputé).
- **Article 14 - Terrains et installations | Sécurité et pouvoir de l'arbitre** : Le premier arbitre dispose désormais du pouvoir explicite de ne pas débiter une rencontre s'il estime que la sécurité des officiels ou des joueurs est compromise.
- **Article 14 - Terrains et installations | Sanctions financières** : Introduction d'une amende administrative spécifique en cas de non-respect des obligations relatives aux installations et matériels.
- **Article 16 - Police, discipline et sécurité | Responsable de salle** : Simplification des licences autorisées. La licence « Pass Bénévole » est désormais acceptée pour toutes les compétitions, y compris nationales, alors qu'elle était limitée aux épreuves régionales et départementales en 25/26.
- **Article 17 - Équipements des joueurs | Libéro** : Précision que si une équipe utilise deux Libéros, leurs maillots peuvent différer l'un de l'autre tant qu'ils contrastent avec le reste de l'équipe. Tolérance explicite pour les manchons et sous-vêtements de compression, mais interdiction formelle du port du legging seul sans short.
- **Article 18 – Équipes | Nombre maximum de joueurs** : Pour le 6x6 indoor, le maximum de joueurs autorisés sur la feuille de match passe de 12 à **14** pour toutes les catégories (auparavant réservé aux CDF Pro/Elite).
- **Article 18 – Équipes | Libéro obligatoire** : Obligation d'inscrire au moins un libéro si la composition de l'équipe dépasse 12 joueurs.
- **Article 19 - Feuille de match et identité | Identité numérique** : La présentation d'un titre d'identité via l'application France Identité est admise au même titre que la présentation du titre physique correspondant. Toute autre présentation numérique (photographie, scan ou copie dématérialisée non certifiée) peut être refusée par le premier arbitre en cas de doute sur son authenticité ou sa lisibilité.
- **Article 19 - Feuille de match et identité | Contrôle des licences** : En cas d'absence de licence physique/numérique, les licenciés figurant sur le collectif **édité au plus tôt la veille et disposant d'une licence validée administrativement** sont autorisés à être inscrits sur une feuille de match et peuvent participer à une rencontre.

- **Article 27 – Classements | Ordre des critères de classement** : Modification de la hiérarchie pour départager les égalités :
 - o Le **Résultat direct** entre les équipes est rétrogradé en 5ème position (auparavant 3ème).
- **Article 27 – Classements | Relégation unique** : Ajout d'une précision pour les divisions où seule la dernière équipe est reléguée : elle est classée juste avant les 3èmes de la division inférieure.
- **Article 28 - Rencontres perdues par pénalité ou forfait** : Élargissement de la notion de « participation » pour un licencié suspendu. Elle inclut désormais la présence sur le banc, au bord du terrain, ou même dans les gradins avec un rôle actif ou toute intervention.
- **Vérification de sécurité préalable** : Avant le tirage au sort (H-30), le premier arbitre a désormais l'obligation de s'assurer explicitement que la rencontre peut se dérouler en **toute sécurité pour les joueurs et les officiels**.
- **Mentions obligatoires sur la feuille de match** : L'arbitre doit désormais obligatoirement faire inscrire dans le pavé « remarques » toute **non-conformité de tenue** constatée (en lien avec l'article 17.1).
- **Certificats médicaux de surclassement** : En cas de présentation d'un certificat médical de "Simple Surclassement" séparé de la licence ou du collectif, l'arbitre doit maintenant inscrire cette présentation avec ses **références** dans le pavé « remarques ».

C – Le Règlement Général de l'Encadrement Technique des collectifs engagés en Championnat de France de Volley-Ball

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

- **Division Élite** : Le championnat Élite n'est plus divisé entre « Élite » et « Élite Poule Haute », mais entre « Élite Non-Candidat à l'Accession » (Art. 4) et « Élite Candidat à l'Accession » (Art. 5).
- **Nationale 2** : En 2025/2026, l'entraîneur référent devait valider l'étape 1, le module 3 et un autre module au choix (modules 4 à 8) de l'étape 2 du DNE1 VB. **En 2026/2027**, l'exigence est simplifiée à l'étape 1 et deux modules de l'étape 2 incluant obligatoirement le module 3.
- **Division Élite F et M** : Pour l'entraîneur adjoint salarié, l'obligation d'être titulaire du DEJEPS (ou équivalent) est explicitement ajoutée en 2026/2027.
- **Centres de Formation (CFCP)** : Introduction d'une dérogation pour l'entraîneur principal : il peut être titulaire du DEE1 + DEE2 **s'il est en cours de formation DESJEPS.**
- **Absences non justifiées** : En 2026/2027, le règlement précise désormais que les absences résultant d'une suspension de terrain (sanctions automatiques) sont comptabilisées dans la limite des deux absences autorisées par saison.
- **Remplacement exceptionnel** : La possibilité pour un adjoint de remplacer l'entraîneur principal absent à titre exceptionnel (Art. 8.3) est désormais autorisé dans la limite de deux absences et est toujours soumise à une validation préalable de la Commission Fédérale des Statuts et Règlements (CFSR).
- **Nouvel abonnement forfaitaire** : La FCA repose désormais sur un abonnement annuel obligatoire pour les clubs de N2 et N3, sans limitation du nombre de participants ni contrainte de volume horaire minimal.
- **Obligation « Volley Violence »** : Une nouvelle obligation spécifique est créée pour 2026/2027 : la participation à la visioconférence « Volley Violence » est impérative chaque saison pour tout club engagé en N2 ou N3.
- **Nouvelle période de déclaration** : Création d'une 2ème période d'ouverture en mars spécifiquement dédiée à la déclaration de la « PARTIE COMPLÉMENTAIRE » des conformités.
- **Obligation concernant les Equipes LNV** : L'obligation de l'encadrement des équipes engagées dans le Championnat de la LNV est de la compétence exclusive de la LNV.

BERTEAU 2026 – JEUX CONCOURS

🏆 En parallèle des rencontres sportives, deux jeux concours ont animé cette belle **journée du 14 mai** et ont rencontré un grand succès auprès des participants et accompagnants 🙌🏐

📍 Notre partenaire **Le Repaire de Mélusine** proposait un jeu consistant à trouver le nombre exact de ballons 🎯

👏 Félicitations à **Myriam Courco**, grande gagnante du concours, qui a été contactée 📞
À cette occasion, notre partenaire propose également un code promotionnel valable toute l'année 2026 avec **-10% de réduction** 📄

CODE PROMO : BERTEAU2026

🏐 De son côté, notre partenaire **Allwaysport** organisait un défi autour de la pression des ballons 📏



📄 Les 10 gagnants des bons d'achat de 10€ ont également été contactés 📧

🙏 Un grand merci à nos partenaires pour leur présence, leur soutien et leur contribution à la réussite de cette 53^e édition 💙💛

Site ALLWAYS SPORT

Site REPAIRE DE MELUSINE



Camps d'été 2026

VOLLEY SUMMER CAMP 2026

Cet été, direction le CREPS de Wattignies pour un stage 100 % volley, fun et sport 🌞

Au programme :

- 🔥 Séances techniques
- 🔥 Travail tactique / collectif
- 🔥 Ateliers individuels
 - 🎳 Bowling
 - 🕒 Escape Game
 - 🌊 Baignade

Deux sessions sont proposées :

14 **Juillet 2026** : du 29 juin à 10h00 au 3 juillet à 18h00 pour les 2014-2013-2012

[ICI](#)

14 **Août 2026** : du 17 août à 10h00 au 21 août à 18h00 pour les 2011-2010-2009

Complet

📍 **Lieu** : CREPS de Wattignies, 1 rue de l'Yser, 59139 Wattignies

🏠 **Tarif** : 500€ / stage

Un stage idéal pour progresser, partager, se dépasser et vivre une super expérience collective dans une ambiance conviviale et dynamique 🗣️

📄 **Inscriptions et informations** via le QR code de l'affiche 📧 **Contact** : cyrulik.gaetan@gmail.com 📱 **@lrvolleyhdf**

⚠️ **24 places en juillet / 24 places en août !** ⚠️

